

Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—SEPTIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 28 mai 1894.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

DÉPUTÉ PRÉSENTÉ.

THÉOTIME BLANCHARD, député du district électoral de Gloucester, N.-B., présenté par sir John Thompson et l'honorable John Costigan.

TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 77) constituant légalement la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion.—(M. Boyd.)

EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des obligations, et à d'autres fins.—(M. Lowell).

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 109) pour faire droit à Joshua Nicholas Filman.—(M. McKay).

Bill (n° 114) constituant légalement l'Association mutuelle sur la vie "La Coloniale".—(M. McKay).

CHARBON DU GOUVERNEMENT À SOREL.

M. BRUNEAU : Qui est autorisé, au département des Travaux publics, à Sorel, à prêter ou vendre du charbon, appartenant au gouvernement ? Le gouvernement a-t-il été informé—(et si oui, de

quelle manière)—que du charbon a été ainsi prêté ou vendu à un commerçant de Sorel ? Ce charbon a-t-il été payé ou remis ? Quelle est la quantité ainsi prêtée ou vendue ?

M. HAGGART : En l'absence du ministre des Travaux publics, je dois dire qu'il n'a jamais été prêté ni vendu de charbon à des marchands de charbon de Sorel, par aucun fonctionnaire, de cette localité, ni par aucune autre personne.

GARDE-PÊCHE POUR VERCHÈRES.

M. BRUNEAU : Une requête signée par plusieurs personnes de la paroisse de Contrecoeur a-t-elle été transmise au gouvernement, recommandant la nomination de M. Cléophas Giguère, de la dite paroisse de Contrecoeur, comme garde-pêche pour le comté de Verchères ? Si oui, quand cette requête a-t-elle été transmise au gouvernement ? Qui a été nommé pour remplir cette charge ? Quelle est la date de cette nomination ? Celui qui a été nommé réside-t-il dans les limites du territoire soumis à sa juridiction ?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Une pétition censée être signée par des citoyens de Contrecoeur et recommandant la nomination de M. Cléophas Giguère à la charge de garde-pêche pour le comté de Verchères, a été reçue au département de la Marine et des Pêcheries le 3 décembre 1892. M. Gédéon Magnan a été nommé à cette charge le 6 février 1893. Il demeure dans les limites de sa division. Je puis dire qu'une deuxième pétition sollicitant la nomination de M. Giguère a été transmise au département le 2 mars 1893.

PERCEPTEUR DES DOUANES À LOUIS-BOURG.

M. SUTHCLAND (pour M. FORBES) : Le gouvernement sait-il que P. O'Toole, percepteur